



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr



# Comité Régional Occitanie

ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –  
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE

---

## COMPTE RENDU RÉUNION COMITÉ DIRECTEUR

**Dimanche 24 septembre 2023**

**À Villefranche de Rouergue (12)**

### En présence de:

*Présidente*, CLAMENS Marie-Madeleine

*Trésorière Générale*, HEINIGER Audrey

*Trésorière-adjointe*, PESQUIDOUX Annie

*Secrétaire Général*, NOGARET Marc

CD 09 : PICAZO Bruno - GARCIA Marie-Françoise

CD 11 : CHEVASSU Jean-Marie

CD 12 : ENJALBERT Gilles - BORIES Véronique

CD 30 : DONNADIEU Alain - CAILOTTO Colette

CD 31 : LE MANACH Raymond - RICARD Francis

CD 32 : MALONI Moïse - SARRAU Claude

CD 34 : CARO Luidgi

CD 46 : GRAMOND Christian,

CD 65 : LACASSIE Marie-Luce - MARTINEZ Serge

CD 66 : VIRGILI Jean-Pierre – METHIVIER Joël

CD 81 : LLORCA Dalila - FABRE Marc

CD 82 : CLEMENT Franck – FACCIN Henri

### Absent(e)s Excusé(e)s

Mme BAGINSKI Sandrine (CD46)

Mrs NAVARRO Jean-Marie (CD11) – RIGAUD Jean-Paul & BALLESTER Francis

(CD34) FABIE Jean-Marie & SALESSES Bernard (CD48) - MALFRAY Aurélia

(CD66)

---

### **1. Mot d'accueil du Président du CD12, Marc NOGARET**

Il remercie les membres du CRO pour leur présence dans le comité de l'Aveyron et souhaite à toutes et tous, une bonne réunion et de bons Championnats pour cette fin de saison.

## 2. *Préambule de la Présidente*

Merci Marc pour l'organisation de cette seconde réunion du Comité Directeur. A ce stade de notre réunion, il est de coutume que je fasse un tour d'horizon circonstancié des 8 mois de la saison écoulée. Et, bien, pas aujourd'hui.

En effet, le bilan de ces 8 premiers mois, a connu des hauts mais aussi des bas, beaucoup de bas et ce, dans tous les domaines, générant parfois un mal-être individuel voire collectif.

Compte tenu de l'ampleur de notre ordre du jour et des sujets qui s'y sont greffés depuis sa rédaction, j'ai volontairement modifié l'ordre des sujets afin que tous fassent l'objet d'un traitement.

## 3. *Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 19 mai 2023 à Castres*

Deux remarques de Francis sur le CR de notre dernière réunion à Castres sur les Championnats de clubs Open 2, Féminin et Vétérans.

Il est écrit dans le CR :

*« En vétérans : avec notre système actuel, 13 clubs descendent sur 32. En 2024, année de transition à 40 clubs, il y aurait seulement 5 descendants sur 4 groupes et les 13 montants habituels. En 2025, 27 se maintiennent et 13 descendent. Idem en féminin mais en plus, il faut tenir compte des éventuelles descentes de CNC et ne pas oublier qu'en 2024, le CRC féminin passe à 6 joueuses, comme leurs homologues masculins (env. 4000€).*

*- La finale : avec 5 groupes, les 5 premiers de groupe seraient qualifiés pour la finale et un barrage se ferait entre les seconds. »*

**La phrase sur les nombres de montées et descentes me semble ambiguë.**

**En effet, si le projet est adopté (passage de 32 à 40 équipes) :**

- **en 2023, 5 clubs seulement descendront en CDC et 27 clubs se maintiendront en CRC**
- **en 2024, nous aurons les 27 clubs maintenus et les 13 champions de CDC, soit 40 clubs**
- **en 2024, 13 clubs descendront en CDC (pour 2025) et 27 seront maintenus.**

**Ces nombres s'appliquent également en CRC Féminin et en CRC Open 2 sachant que les nombres de descendants peuvent être supérieurs en fonction des descentes de CNC.**

Il est écrit dans le CR sur le financement de ce projet :

*« Les modalités de son financement :*

- *Participation de 0.50€ sur la participation aux Chpts départementaux (51 000€) ou participation à 0.20€ augmentation de 0.50€ (26 000€ env.)*
- *L'inscription de 50€ pour les équipes en CRC (180 clubs soit 9 000€ env.)*
- *Part sur les licences des CDs à 5 € pour toutes les catégories (25 000€) »*

**Il faut corriger : ce n'est pas 0,20€ sur la licence mais 0,50€ ; pas de participation sur l'engagement des joueurs aux championnats Départementaux.**

**Il faut ajouter que ces recettes supplémentaires (inscriptions des clubs pour 9 000€ et 0,50€ par licence, soit un total de 26000€) resteront sur un compte dédié aux compétitions seniors (championnats régionaux et CRC) pour financer des améliorations futures.**

Il avait été voté au Comité Directeur de Castres :

- Une augmentation de 3€ pour le CRC2, CRC vétérans et CRC féminin pour 15 000€ qui seront alimentés par les 9 000€ des inscriptions des Clubs en CRC + 26 000€, produit des 0.50€ de la licence pour un total de 35 000€ qui représente un budget équilibré avec un excédent de 20 000€ qui sera inscrit sur un compte dédié aux compétitions seniors.
- Une augmentation de la licence de 0.50€ pour la restructuration des CRC à hauteur 15 000€.

Il avait été voté au Congrès régional d'Uzès en janvier 2023 :

- Une augmentation de la licence à 1€ pour l'équilibre budgétaire.

Le PV n'apporte aucune autre remarque supplémentaire et est validée à l'unanimité.

#### 4. Point des licences (Annexe I)

Années	2019	2020	2021	2022	21/09/2023
FD	292 331	279 794	226 502	263 275	282 716
CRO	60 313	56 045	45 426	52 508	56 304

Le nombre de licences du CRO au 21/09/2023 a légèrement dépassé le total des licences 2020 sans atteindre le total de 2019 (avant COVID) de 60 313 soit un retard de 4 009 licences.

Si aujourd'hui, il était fait appel du solde de la participation sur les licences et mutations externes (10€) auprès des CDs, cette somme serait d'environ 91 617€. Le montant total de redevances licences et mutations pour la saison 2023 serait de l'ordre de 198 000€ pour 182 000 budgétés.

#### 5. Championnats Régionaux

##### ❖ CR Championnats Régionaux 2023

- **Castres (81)** => TV ; D Mixte ; TF & TS ; TàTF & DS (*Pétanque1*). Compte rendu par Bruno PICAZO et Serge MARTINEZ.

Pas de problème majeur sauf en matière de respect de règlement sur les tenues. Joli site. Bonne gestion du club organisateur face à la pluie qui s'était invitée, le deuxième jour.

Il est regrettable que le dernier jour du championnat, les installations aient été rangées avant le protocole et avant la prise des photos.

Le prix de la restauration était un peu élevé par rapport à la qualité surtout le premier jour.

Lorsqu'une équipe ou un joueur signale son absence à son Comité, pour une bonne gestion de son remplacement, il est souhaitable de fixer un délai de remplacement pour éviter un remplacement de dernière minute.

Le forfait d'une équipe ou d'un joueur à un Championnat régional et son remplacement (ou non) devra être communiqué au moins 48 heures avant le championnat concerné.

- **Molières Cavailiac (30)** => T Promo ; Jeunes ; DF ; TàTS ; T Mixte ; TDP J (*Pétanque2*)  
En l'absence du Délégué William NAVARRO, nous y reviendrons plus tard, nous pouvons dire qu'il s'agit d'un championnat lourd en matière d'organisation pour le CD qui reçoit. Problèmes d'arbitrage.

- **Moissac (82)** => T JP. Déléguée, Sandrine BAGINSKY, absente aujourd'hui.  
Très bonne organisation du Club de Moissac, tant au niveau de l'accueil que de la qualité des terrains de jeux situés dans un parc magnifique en bordure de Garonne. Petite réception le vendredi soir en présence des élus municipaux et les équipes présentes. Restauration sur place de très bonne qualité dans le respect du prix. Très bon protocole. Récompenses du Club aux joueurs finalistes + petit cadeau aux dépôts des licences.

Spécificité : dimanche matin, la Patrouille de France a survolé les terrains de jeu ! Rien à voir avec le Jeu Provençal mais la reconnaissance de cette entité à un de leur collègue disparu en opération l'année dernière.

- **Auch (CD32)** => **Doub JP et TDP SM et SF. Délégué, Francis RICARD.**  
Très Bonne organisation dans un cadre magnifique et champêtre.

##### 1- Jeu Provençal

Concernant le port du maillot Occitanie par l'équipe championne Occitanie 2022, Francis a demandé aux joueurs qui arboraient cette tenue de se changer et de porter la tenue de leur club ou de leur département, ce qu'ils ont fait après discussion.

Tour de table : est-ce que le joueur ou l'équipe champion-ne de l'année N-1 peut disputer le Championnat Régional l'année suivante avec son maillot de la Région + logo du CD ?

- Christian GRAMOND est pour, au motif que cela permet de les identifier au sein des autres équipes départementales car seul le joueur ou l'équipe champion-ne de l'année N-1 est qualifiée d'office pour l'année suivante.
- Gilles ENJALBERT est contre, car le maillot ne porte pas la mention « Champion ».

Question : autoriser les Champions Occitanie (hors jeunes) qualifié-e-s l'année N-1 à porter le maillot de la Région au Championnat Régional de la catégorie, avec identification du CD d'appartenance, l'année suivante ? A la majorité et une abstention, cette proposition est rejetée.

=> Orage le dimanche après-midi, alors que la finale se jouait rendant les terrains impraticables. La réunion du jury décide l'interruption de la partie pendant 20/25 minutes. La situation ne s'améliorant pas, nouvelle réunion du jury qui décide de suspendre le championnat ce qui était possible sur un plan sportif puisque les deux équipes finalistes étaient qualifiées pour le championnat de France. Proposition acceptée des deux équipes mais, les joueurs se sont inquiétés pour l'attribution du titre.

Les deux délégués et les joueurs se sont concertés pour proposer au jury que l'équipe qui mène (le Gard) soit championne. Proposition validée par le jury.

Cette décision de jury reste une décision propre à la situation rencontrée (les deux équipes étant qualifiées au Championnat de France, seul le titre de Champion était en jeu) mais ne peut en aucun cas, servir de jurisprudence : le jury est seul décisionnaire.

## 2- Tir de précision sénior et féminin

Très bonne organisation pour ce premier championnat TDP. Très bonne restauration sur place. La présidente tient à remercier tout particulièrement :

- Francis pour tout son travail en amont et sur le championnat du TDP, travail qui a largement contribué à la réussite de ce championnat.
- Le Club d'Auch, du CD32 et ses bénévoles pour leur disponibilité, la préparation des terrains et des ateliers.
- Les Arbitres du Gers qui étaient nombreux et qui ont tous œuvrés gratuitement, fait tellement exceptionnel qu'il est bon de le souligner. Merci à chacun.

### o *Thuir (CD66) => Doublettes jeunes + jeunes arbitres*

#### 1- Doublettes jeunes

Christian GRAMOND, Délégué et graphiqueur. Cadre magnifique ; accueil et organisation parfaits. Petit souci de tenue, vite réglé. Deux équipes absentes au début du championnat et une équipe qualifiée, absente le dimanche matin.

#### 2- Jeunes arbitres (*voir CR de Margot, Annexe II*)

Réussite du projet qui a reçu les félicitations de la FD même si des points d'amélioration sont à apporter pour sa pérennisation et pour le suivi de ces 12 candidats retenus.

## 6. C° Paritaire Mixte Fédérale sur les statuts de la FD

La FD avait demandé la formation d'une commission mixte paritaire – Comités départementaux, régionaux et fédéraux - pour travailler sur les statuts de la FD afin de les adapter aux contraintes ministérielles en termes de représentativité, mixité, modalité de vote etc.

Pour notre Région, ont participé à ce groupe de travail, Gérard PRUNIERES (CD30), Marc NOGARET et Marie-Madeleine CLAMENS.

### a) Présentation par Marc NOGARET

Au Congrès National décembre 2023 à Grande-Synthe, la FD va présenter au vote des Comités Départementaux, les nouveaux statuts de la FD applicables aux élections 2024. Points essentiels :

- Le scrutin

Sera un scrutin de liste bloquée avec trois collèges imposés par le ministère, sportifs de haut niveau (SHN), collège arbitrage et collège des éducateurs qui regroupent chacun 2 élu-e-s, toutes et tous

élu-e-s par leur pair. La Commission paritaire a souhaité la création d'un autre collège, le collège des régions qui comprendrait 2 élu-e-s de Région (4 représentant-e-s avaient été demandé ...).

- **Vote des Clubs**

Il s'agit d'une modalité imposée par le Ministère. Les clubs auront 50% des voix (quota imposé par le Ministère) et les CDs 50%. Initialement, ces 50% devaient être partagés par moitié entre les Comités départementaux et les Comités Régionaux, mais ce choix aurait enlevé des voix aux CDs. Il a donc été proposé que les CDs conservent 50% des voix et que les représentants des Régions seraient élu-e-s par leur pair au sein d'un collège de 2 ou 4 personnes.

- **Parité**

La parité, 50/50 des élu-e-s sera la règle obligatoire pour les fédérations dès 2024 et sera obligatoire pour les Régions et CDs en 2028.

- **Modalités de vote**

Pour les Clubs et les collèges Sportifs de haut niveau, arbitres et éducateurs, par internet avec, pour les Clubs, les adresses mails des présidents de Clubs. Procédure qui sera précisée ultérieurement.

- b) Conséquences sur notre Région

Actuellement, notre Congrès Régional se déroule en janvier de l'année suivante, c'est-à-dire que le Congrès Régional 2023 se tiendra en janvier 2024.

Avec la modification des statuts fédéraux et l'éligibilité des représentants de région au collège de la FD, le Congrès Régional 2024 **devra obligatoirement** se tenir avant le Congrès National électif des 20 & 21 décembre 2024 à Belfort.

Pour mémo et par hiérarchisation prévue dans les textes, les AG des Clubs doivent se tenir avant les AG des départements qui eux-mêmes doivent se dérouler avant les Congrès Régionaux.

=> Congrès Régional le week-end **15 décembre 2024**

=> Clôture de l'exercice comptable du CRO remontée au 31 octobre

=> Saisine de la C° des statuts et des règlements du CRO. La liste de cette commission est reprise avec la modification pour le CD09, Henri TRUANT ; le CD66, Joël MITHIVIER.

- c) Dates et lieux des Congrès 2023

- Congrès National à GRAND SYNTHÉ (59), les 15 /16 décembre
- Congrès Départementaux 2023 – ci-dessous :

CDs	Dates	Lieux
CD32	18/11	Montestruc/Gers
CD12	25/11	Réquista
CD30	25/11	Jonquièrre
CD34	25/11	Clermont d'Hérault
CD48	25/11	Mende
CD65	02/12	
CD46	02/12	A Grialou
CD82	02/12	Saint Etienne de Tulmont
CD81	09/12	Lacaune
CD09	10/12	Saint-Girons
CD11	10/12	Fitou
CD66	10/12	Saleilles
CD31	10/12	Revel

d) Dates et lieux des Congrès 2024

- Congrès Régional 2023 à Saint Chelly d'Apcher (48), les 27/28 janvier 24
- Congrès National à BELFORT (90), les 20 et 21 décembre 24
- Congrès Régional à Saint-Étienne de Tulmont, le we **du 15 décembre 24**

## 7. Réservations hôtelières pour les championnats de France 2024

▪ Modalités

Problème récurrent des réservations hôtelières faites par le CRO en octobre pour les équipes qualifiées aux Championnats de France par le CRO qui ont lieu la saison suivante.

Les réservations sont soit trop chères, trop éloignées du Championnat, de mauvaise qualité etc.

Cette année, le problème a été encore plus lourd à gérer à Flamanville pour lequel vous trouverez ci-dessous la clause sur les conditions d'annulation (pour info, même si cette clause est aberrante, la législation l'autorise). La zone touristique et le calendrier de certains Championnats ne laissent pas beaucoup de choix, ni sur la proximité, ni sur les prix, ni sur les conditions d'annulation (quand il ne faut pas tenir compte de ces trois éléments à la fois).



### Conditions de réservation

Pour confirmer la réservation du groupe, merci de nous retourner le contrat signé.

Nous vous demandons un acompte de 50% du montant total avant le **jeudi 04 mai 2023**.

**Cet acompte sera non remboursable en cas d'annulation.**

**Le solde restant dû sera à régler 1 mois avant l'arrivée du groupe soit avant le Dimanche 04 juin 2023.**

**Conditions d'annulation ou de modification.**

Annulation ou modification de réservation sans frais pour une réservation individuelle **avant le Dimanche 04 Juin 2023**.

Passée cette date, le montant de chambre annulée sera facturé, à 100%.

▪ Responsable

Tout le monde vante les avantages d'une célèbre enseigne de réservation en ligne qui permet dans la majorité des cas, l'annulation jusqu'à 24 heures avant la réservation. La présidente fait appel à deux bénévoles pour gérer les réservations par ce procédé... un ange passa !

Pour Castelnaudary et Fenouillet, les deux présidents de ces Comités départementaux prennent en charge la réservation sur leur site mais il reste les autres ... Finalement, Henri FACIN du CD 82 se propose. Merci à lui et à Emmanuelle.

## 8. Compte-rendu des Commissions

### a) Commission de discipline

- A noter la démission de son Président Christian DAIROU au 29/08/2023 et de son secrétaire de séance, Guy MALAVAL, pour raison de santé. Merci à tous deux pour leur implication et leur disponibilité à cette fonction, au sein de notre Comité.
- Après un appel à candidature au sein des membres de cette commission, pour occuper ce poste, une seule candidature a été reçue (extérieure à la commission) à la Présidence de cette commission, celle de M. DURAND Patrick (CD48). Présentée à l'assemblée, cette candidature est validée à la majorité.
- Dossiers traités en 2023
  - ✓ 3 dossiers traités le 29 juin 2023 au CRES, siège du CD34

a) Le joueur avait été sanctionné en mai 2023 par son Département pour insultes et menaces envers des dirigeants lors d'une rencontre de CDC JP à 5 ans de suspension ferme et un an avec sursis. Il est venu un mois après, interpeller son vice-président de club, qui officiait en qualité d'arbitre sur le championnat régional triplette JP et l'insulter sur les terrains de jeu.

⇒ Sanction : suspension de licence six ans ferme qui prendra effet à la fin de sa première sanction et une amende de 500€.

b) Absence d'un joueur du CD81 sur le Championnat Régional individuel masculin mais avait participé le même jour à un concours régional à Saint-Affrique, (preuve inscrite sur la fiche GESLICO du joueur, perdant en quart de finale).

⇒ Sanction : suspension de licence d'un an ferme et une amende de 60 €.

c) Altercation d'un joueur du CD34 avec le graphiqueur

⇒ Sanction : suspension de licence de 3 ans ferme et 3 ans avec sursis et 500 € d'amende.

#### ✓ 3 affaires traitées le 29 août 2023 à Labruguière

d) 2 absences sur le Championnat Régional TDP à AUCH pour le CD65 qui n'a pas présenté de certificat dans les délais et pour le CD11 absence non justifié sur le Championnat mais inscrit au National de Colomiers.

e) 1 décision en appel de la décision rendue par la Commission de Discipline de l'Hérault en date du 24 juin 2023 qui l'a condamné aux sanctions suivantes : deux ans de suspension de licence dont un an avec sursis et une amende pécuniaire de 120 € pour les faits répertoriés dans ladite décision.

⇒ Sanction : relaxe dans ces trois dossiers.

⇒ CD11 par la voix de William NAVARRO a adressé un courrier de contestation de la décision de la commission de discipline en date du 20 septembre 2023 où était reprochée la carence du CD11 en matière d'information et d'obligation envers le joueur concerné, reproche contesté par le CD11. Cette réclamation, intervenant hors délai, n'est plus recevable.

⇒ CD65, Serge MARTINEZ confie que le certificat médical du joueur était depuis le lundi suivant le Championnat, dans la poche de la déléguée ... mais n'a été transmis au CD65 que la semaine précédant la commission discipline.

#### **b) Commission des féminines**

Depuis janvier 2023, la présidente de cette Commission, Lydie LOZANO est aux abonnés absents.

#### **c) Commission des Finances du 04/09/2023 (Annexe II)**

##### L'emploi

Ce poste important est devenu indispensable à notre développement. Margot réalise du travail sur le terrain certes mais aussi un travail important en amont, de préparation, de proposition, de soutien aux ETD, aux Clubs et aux CDs qui la sollicitent.

A la question, que se passera-t-il lorsque les aides de notre salariée seront terminées ? La Présidente présente l'avenant au contrat de travail de Margot signé avec la FD en avril 2022 qui montre que les aides seront reconduites jusqu'en fin 2024. A partir de 2025, il n'y aura plus d'aide de l'ANS mais la Fédération prendra le relais et versera 29 705€.

**Financièrement :**

<b>CTFR Occitanie</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
ANS Emploi	12 000 €	12 000 €	12 000 €	0 €
Conseil Régional d'Occitanie	0 €	0 €	0 €	0 €
Comité régional PJP	14 800 €	15 957 €	15 957 €	13 978 €
FFPJP	11 586 €	15 726 €	15 726 €	29 705 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 386 €</b>	<b>43 683 €</b>	<b>43 683 €</b>	<b>43 683 €</b>
Salaires chargés (embauche au 01/02/2022)	38 386 €	43 683 €	43 683 €	43 683 €
Augmentation de la part régionale de la licence de 0,30€	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €
Restant au comité (Économie)	1 200 €	43 €	43 €	43 €

- **La FFPJP versera au Comité Régional la somme de :  
11 586 € en 2022, puis 15 726 € en 2023 et 2024 (soit 36 % de 43 683 €)**  
au titre d'une aide au développement de la pratique sur le territoire **en complément de l'obtention d'une aide ANS Emploi**
- **Puis la FFPJP versera au Comité Régional la somme de 29 705 € par an à partir de 2025 (soit 68 % de 43 683 €), au titre d'une aide au développement de la pratique sur le territoire dans le cadre de la pérennisation du poste de CTFR,**

### Conseil Régional

Pourquoi une aide de (seulement) 1500€ ? Rappel : en 2022, la Trésorière Générale avait fait une demande qui avait abouti à une aide de 1500€ ; en 2023, la demande est arrivée au Conseil Régional, hors délai ; pour 2024, grâce à Bruno, nous avons pu avoir une visioconférence avec deux représentants du Conseil Régional ce qui nous a permis d'avoir des informations supplémentaires. Le dossier va être travaillé pour des aides visant le sport de haut niveau et toutes les actions en direction des jeunes.

### Défraiements

#### ▪ CRC

La C° Compétition qui s'est réunie hier, a pris connaissance du CR de la C° des Finances. Francis RICARD tient à préciser certains points :

Les budgets prévisionnels de CRC sont faits par lui-même au plus près de la réalité sportive avec deux variables, le lieu de résidence des Clubs qualifiés et le lieu des Clubs recevant.

Les frais de déplacements sont calculés via Michelin avec anticipation, en juin, juillet voire août avec une variante qui est le coût du carburant.

A la création de la C° Compétitions en 2008, un budget prévisionnel d'environ 87 600€ a été présenté, réparti sur les CRC1, CRC2, CRCF, CRC vétérans et CRC JP. Ces postes se trouvaient largement financés avec les 1.50€ par licence soit 91 500€.

Tous les ans, la C° Compétitions présente un budget prévisionnel qui est toujours respecté, sauf en 2022, où sur le bilan, la part des défraiements est supérieure au prévisionnel par l'oubli de versements aux Clubs de l'année N-1.

Conclusion : pour toutes ces raisons et quelques-unes autres, la C° Compétitions s'oppose à tout changement de mode de défraiements sur les CRC.

Tour de table pour le maintien ou non des défraiements en CRC => à la majorité moins 2 abstentions, les modalités de défraiements sont maintenues en l'état.

### Divers

- Participation sur le prix des repas sur le Championnat régional, restera à 20€
- Si championnat de France à plus de 500 kms du CD, le repas de midi de la veille sera pris en charge à hauteur de 20€ et sur présentation de justificatifs de paiement.
- Défraiements du TDP jeunes = idem que pour les Championnats de France triplettes jeunes.
- Les réservations hôtelières non honorées par les équipes qualifiées et le délégué resteront à la charge de leur Comité départemental.

▪ ETR

❖ Pour info : l'effectif des licences jeunes 2023, toutes catégories confondues, représente 4.03% des licenciés avec des variables qui vont de 3% à 7%. Quelle politique jeunes mettre en place pour s'adapter à cette réalité ?

- Poste de CTFR : l'utilité de ce poste n'est peut-être pas évidente pour certains d'entre vous, mais il est un fait certain, Margot a réalisé beaucoup de travail de fond (partie cachée de l'iceberg), dans la gestion des dossiers, des échéances, des calendriers sportifs, formations, proposition et mise en place de projets comme le stage de jeunes arbitres etc. Je peux constater (partie visible de l'iceberg) qu'elle a un excellent relationnel avec les jeunes, les arbitres avec qui elle a pu échanger, les ETD et ETR. Elle a su gagner leur confiance !

- « Calendrier Trophée jeunes Occitanie » : Margot a demandé à la présidente de faire part de ses suggestions pour le calendrier des doublettes jeunes :

- Championnat Départemental, le week-end de Pâques (en face D JP) avec une date fixe
- Championnat Régional, S15 & D16 juin, en face Régional Doublette JP

- Au vu des nombreux incidents qui ont émaillé les Championnats Régionaux, France et les sélections jeunes à Montauban (78 jeunes présents et 27 éducateurs), une restructuration de l'ETR semble nécessaire pour fixer les modalités de travail de Margot dans un projet sportif bien établi, un budget prévisionnel justifié et une équipe ETR revisitée, pour lui permettre d'atteindre l'objectif de son contrat de travail, le développement des jeunes au sein de notre Région, dans des conditions optimales.

Pour la restructuration de l'ETR, avec 19 voix pour et deux abstentions, le projet de restructuration de l'ETR est validé. Une réunion du Bureau Directeur sera fixée par visioconférence pour définir ces nouvelles modalités de travail.

**d) Commission Compétitions (Annexe III)**

- L'utilisation du System Swiss s'appliquera la saison prochaine aux Championnats Régionaux Jeunes, il semble normal que les membres de l'ETR désignent en son sein, les personnes qui teindront la table de marque et non le Comité organisateur.

- Championnats Régionaux 2024

- Calendriers et attributions en Occitanie

V17 au L20 mai	CD48	=> TV ; D Mixte ; TF & TS ; T Mixte
S25 & D26 mai	A DEFINIR	=> T Jeunes et Promotion
S01 & D02 juin	CD11	=> DS & DF ; DF & TàTS
S08 & D09 juin	CD66	=> T JP
S15 & D16 juin	CD81	=> D JP

Le CD65 ne pouvant organiser les Championnats Régionaux aux dates fixées par le nouveau calendrier fédéral, il avait été proposé à Marie-Luce de permuer ce Championnat avec le CD11 qui recevait le Pétanque2, en 2025. Mais le CD65 ne peut pas.

Marie-Luce, déclare et tient à ce que cela figure dans le CR, « *Tant que je serais Présidente du CD65, je ne ferais plus rien pour le CRO* ».

L'appel à candidature pour l'organisation de ce Championnat est lancé auprès des CDs. Le CD31 propose de se renseigner.

- Calendrier CRC Vétérans

- 13 juin : T1 et T2
- 27 juin : T3 et T4
- 5 septembre : T5
- 19 septembre T6 et T7
- Finale : les 2 et 3 octobre

- Calendrier CRC Jeu Provençal
  - 25 et 26 mai : T1, T2 et T3
  - 14 juillet : T4 et T5
  - 21 juillet : T6 et T7
  - Finale : les 21 et 22 septembre
- Calendrier CRC Open et Féminin (calqué sur celui des CNC) soit :
  - 5 et 6 octobre : T1, T2 et T3
  - 20 octobre : T4 et T5
  - 3 novembre : T6 et T7
  - Finale : les 23 et 24 novembre
  - La finale de CRC 2 est supprimée.
- Attribution des championnats régionaux 2025
  - Pétanque 1 : CD 31
  - Pétanque 2 : CD 11
  - Doublettes JP : CD 12
  - Triplettes JP : CD 46

## 9. Questions diverses

Très peu de questions diverses.

CD34 => est-ce que le Trophée Fémina aura lieu cette année ? Non, car la C° Féminine ne répond plus ...

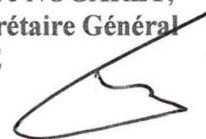
Marie-Madeleine fait appel à candidature pour reconstruire une Commission féminine digne de ce nom à l'heure où les féminines vont être appelées à prendre de plus en plus d'importance dans la gestion de leurs Comités Départemental, Régional voire National.

L'ordre du jour étant clos, la réunion du Comité Directeur prend fin vers 16h.

Marie-Madeleine CLAMENS,  
Présidente



Marc NOGARET,  
Secrétaire Général



du Comité Régional OCCITANIE

Comité Régional Occitanie  
Siège Adm : Boulodrome du Marché Gare  
Bld Chantilly - 82000 MONTAUBAN  
Mail : cr-occitanie@petanque.fr